




Contacter l'ODPE

 Mme AATAR Blandine, animatrice de l'ODPE

 aatar.b@allier.fr

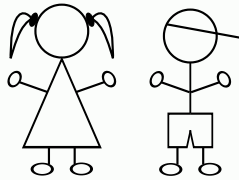
 04 70 34 15 30

 Conseil Départemental de l'Allier
1 avenue Victor Hugo
03000 Moulins



ODPE

L'Observatoire
Départemental
de la
Protection
de l'Enfance



Rôle

Améliorer les connaissances, recenser les pratiques, soutenir les acteurs de la protection de l'enfance, offrir des ressources, en s'appuyant sur la richesse et la diversité des partenaires.

Création

L'Allier a créé son ODPE en 2008. Il constitue une obligation légale instaurée, pour les départements, par la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 et précisée par la loi du 14 mars 2016.

Direction

En tant que chef de file de la protection de l'enfance, le Président du département pilote l'ODPE.



Quelques uns de nos partenaires



Ne pas jeter sur la voie publique



Objectifs

L'objectif central de l'Observatoire est de "mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et mieux traiter".

Sa vocation est d'expertiser les données départementales relatives à la protection de l'enfance. L'observatoire a pour but de faciliter le travail en réseau ainsi que la coordination des politiques locales en matière de protection de l'enfance. Il doit donc être en capacité de mutualiser les données disponibles au niveau départemental et d'organiser le partage des ressources documentaires et méthodologiques. Le Département prend en compte les évolutions législatives, sociétales, économiques et organisationnelles en s'appuyant sur un dispositif d'observation.



Organisation

Il se réunit en conférence plénière une à deux fois par an.

Il anime le Haut Conseil aux Enfants Confiés, créé en janvier 2021 afin de permettre aux enfants confiés de prendre la parole sur leur parcours, leurs ressentis, leurs besoins et leurs envies pour alimenter les futures politiques départementales Enfance-famille.

Il anime également une commission formation.

Partenaires



L'observatoire s'appuie sur un réseau de partenaires impliqués dans le champ de l'enfance. Il travaille avec des partenaires de l'État mais aussi avec des institutions et professionnels du département.

L'implication des membres de l'ODPE constitue le socle du fonctionnement de l'Observatoire.



Missions

Les missions de l'Observatoire sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles, et sont les suivantes :

- recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département et les adresser à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance,
- améliorer la connaissance sur les questions de mise en danger et de protection des mineurs,
- être informé de toute évaluation des établissements et services intervenant dans le domaine de la Protection de l'Enfance,
- suivre la mise en œuvre du schéma départemental,
- formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de la prévention et de protection de l'enfance dans le département,
- élaborer un programme départemental pluri-annuel des besoins de formation en prévention et protection de l'enfance,
- réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département.

